

Republique Française

Département de l'Herault

Commune de Rosis

Séance du 6 Février 2012 à 20h 30

Membres présents: M. Jacques MENDES – M. René MAGNALDI – M. Daniel BOURDON – M. Gérard LUNA – Mlle Nathalie MENDES – M. Eric NAUTRE

Membre (s) absent(s) excusé(s): – M. Germain FARENQ – M. Moïse ROQUES – Mme Arlette ARAGON – Mme Sandrine LECLERCQ (pouvoir à M. Jacques MENDES) -

Secrétaire de séance : Mlle Nathalie MENDES

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du Pv de séance du CM de Janvier 2012**
2. **ZONE DU CAROUX - Installation d'un pylône de téléphonie mobile**
3. **AFFAIRE JUDICIAIRE - Chemin du calvaire – Commune / Gil – Martin – Grossmann**
4. **MADALE - Litige de propriété - Commune / Auge**
5. **ANDABRE - Début des travaux d'électrification rurale**
6. **Motion de soutien concernant le bureau de poste de st Gervais**
7. **ONF - Programmation des travaux pour 2012**
8. **ONF - Travaux d'éclaircie dans la forêt communale**
9. **FONDATION DU PATRIMOINE - Attribution d'une subvention pour l'église de Douch**
10. **MASSIF DU CAROUX – Restauration de la tourbière de la Lande**
11. **BUDGET 2012 - Vote des subventions aux associations**
12. **DERIF (Agence Foncière) – Division Parcellaire (four à pain, jeu de boules)**
13. **ANDABRE – Tennis Club – Modification des Statuts**
14. **LA PALISSE – Cession de terrain pour l'euro symbolique**
15. **GRETA – Formation sur aménagement et l'entretien des berges du ruisseau d'Arles.**

**TABLEAU DE BORD DU SITE <http://www.rosis-languedoc.com>
Fréquentation du site ce mois de janvier 2012 = **4 411 Visites****

1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE JANVIER 2012

Avis du Conseil : *Le Conseil approuve le compte rendu du Conseil Municipal.*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :** /

2 - ZONE DU CAROUX - INSTALLATION D'UN PYLONE DE TELEPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de l'installation par le Conseil Général de l'Hérault d'un pylône qui va permettre d'irriguer en téléphonie mobile toute la zone de Douch et du Caroux.

Il précise que le pylône de 35 mètres avec trois plate-formes de travail a été gruté le 19 janvier dernier, il accueillera les émetteurs des principaux opérateurs (Orange-Bouygues-SFR et bientôt Free).

Il indique que cet équipement contribuera sans nul doute au développement écotouristique durable de cette partie de la commune et qu'il y a lieu de remercier le Conseiller Général en charge des NTIC au CG34, qui a largement contribué à la mise en place de ce moyen de communication essentiel pour toute cette zone».

Avis du Conseil : *Les Conseillers présents prennent acte de cette information*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :** /

3 - ANDABRE - CHEMIN DU CALVAIRE (AFFAIRE JUDICIAIRE - COMMUNE / GIL- MARTIN – GROSSMANN)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil, du courrier que vient de lui adresser notre avocat conseil Me Nathalie Truel Cabrillac, concernant l'affaire judiciaire qui implique la commune, aux conjoints GIL- Martin - Grossman qui ont déposé une plainte contre la commune à propos d'un chemin qui donne accès au lieu-dit le « Calvaire » à Andabre ».

Il indique qu'un premier jugement a débouté de sa plainte la partie adverse qui a été condamnée à payer une amende à la commune. Les plaignants ont fait appel de la décision de justice qui avait débouté nos adversaires.

Il rappelle qu'une proposition avait été faite aux intéressés qui précisait, « *que s'ils abandonnaient d'utiliser la procédure d'appel, la commune interviendrait rapidement pour procéder à des travaux permettant un accès plus faciles aux habitations. Dans le cas contraire, la commune serait dans l'obligation d'attendre un jugement définitif* ».

Il précise que les intéressés, sur les conseils de leur avocat ont engagé une procédure d'appel qui a été plaidé à l'audience du **11 janvier 2012** devant la cour d'appel de Montpellier. Le délibéré définitif interviendra le **14 février 2012**.

Il indique qu'il y a donc lieu d'attendre le résultat définitif de ce dossier, qui, quel que soit le résultat, clôturera l'affaire.

Avis du Conseil : *Les Conseillers présents prennent acte de cette information.*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :** /

4 - MADALE - DEGRADATION D'UNE VOIE COMMUNALE – AFFAIRE JUDICIAIRE COMMUNE / AUGÉ

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser Me Inquimbert l'avocat en charge du dossier concernant la dégradation d'une partie d'une voie communale à Madale située en surplomb de la propriété Augé qui prive désormais tout accès automobile au plus près des habitations.

Il indique que notre avocat, nous précise que la partie adverse n'a formulée aucune réponse aux propositions faites il y a déjà quelques mois, qui tendaient à solutionner cette affaires aux mieux des intérêts de chacun.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Avis du Conseil : *Les Conseillers présents prennent acte de cette information et demandent au Maire de prendre toutes dispositions pour défendre au mieux les intérêts de la commune.*

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention :

5 - ANDABRE - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE L' ELECTRIFICATION RURALE (2° Tranche)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'une réunion a eu lieu avec les services d'**Hérault Energies et l'entreprise Travasset** pour planifier les travaux d'électrification rurale qui ont débuté le 27 janvier 2012.

Il indique que ces travaux, sauf empêchement météo majeur, dureront environ 1 mois.

Il indique également qu'une fois que le raccordement en souterrain jusqu'au transformateur, du réseau électrique moyenne tension, de l'éclairage public sera réalisé et opérationnel et que tous les usagers seront raccordés, il sera alors procédé à l'enlèvement des poteaux en fer et en béton.

Avis du Conseil : *Les Conseillers présents prennent acte de cette information*

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention : /

6 – MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DES HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser le Conseiller général, qui nous informe de la menace de réduction des heures d'ouverture qui pèse sur les services de la poste de st Gervais.

Il indique qu'une pétition est mise à la disposition du public pour recueillir les signatures et propose aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer sur la proposition de soutien pour le maintien des horaires actuels.

Vote du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire*

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention : /

7 – O N F - PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR 2012 SUR LA FORET COMMUNALE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la proposition de travaux que vient de nous adresser l'Office National des Forêt concernant la gestion de la forêt commune soumis au régime forestier pour un montant de **5 500 €**.

Il indique que les propositions faites par le gestionnaire, ne présentent aucun caractère d'urgence et qu'il y a lieu de ne pas réaliser ces travaux sur l'**exercice budgétaire 2012, compte** tenu qu'il est programmé, que notre forêt va faire l'objet de passage en coupe d'éclaircie sur certaines parcelles.

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

Vote du Conseil : *Le Conseil unanime adopte la proposition du Maire*

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention : /

8 - O N F - TRAVAUX D'ECLAIRCIE DANS LA FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'aménagement forestier 2010-2024, Prévoit le passage en coupe d'éclaircie dans **les parcelles 1p, 2p, 5p et 8p** dans les peuplements de Douglas et de pins laricio sur une surface d'environ **33 hectares**.

Il propose aux membres du Conseil que l'ONF qui a en charge la gestion de la forêt communale, effectue ces coupes d'éclaircies qui sont nécessaires car la valorisation de la forêt et des filières bois et porteuses de solutions d'avenir et de développement durable.

Il précise que le bois issu de ces éclaircies sera proposé à la vente aux enchères par l'ONF avec l'assentiment de la commune.

Vote du Conseil : *Le conseil émet un avis favorable aux coupes d'éclaircies dans*

la forêt communale soumise au régime forestier avec L'ONF.

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention : /

9 – EGLISE DE DOUCH - REVERSEMENT DE L'AIDE DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal du courrier que vient de lui adresser la **Fondation du patrimoine** pour nous informer, qu'en raison de la fin des travaux de restauration de l'église Sainte Marie de Douch ,et conformément aux engagements pris lors de la signature de la convention, la Fondation vient de nous adresser un chèque d'un montant de **5 155,50€**. Pour solde de tout compte.

Il précise que le montant qui vient de nous être accordé, correspond au solde diminué des frais de gestion, des sommes récoltées par la souscription organisée par l'association de sauvegarde de l'église Ste Marie de Douch que Préside Mme Diane RONCHAUD, qui conformément à nos accords en assure le financement.

Il propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à reverser la somme attribuée par la fondation du Patrimoine à l'association de sauvegarde de l'Eglise Ste marie de Douch.

Vote du Conseil : *Le Conseil autorise le Maire à reverser l'association, les sommes récoltées par la fondation du patrimoine lors de la souscription.*

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention : /

10 - MASSIF DU CAROUX – RESTAURATION DE LA TOURBIÈRE DE LA LANDE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du mauvais état dans lequel se trouve le ponton de « la tourbière de la Lande » qui a subi des dégradations importantes et qui nécessite que les supports du ponton soient renforcés et que bon nombre de planches soient remplacées.

Il indique également qu'il y a lieu de procéder dès que possible au remplacement des fiches des panneaux d'informations qui jalonnent cet équipement.

Il propose donc, d'envisager de faire effectuer ces travaux par une **équipe du CPIE du Pays Tarnais** qui assure ce type de restauration de façon remarquable. Un devis de travaux de sera sollicité auprès de cet organisme et débattu lors d'un prochain conseil.

Il indique aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur cette proposition.

Avis du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à la réalisation de travaux sur la tourbière de la Lande.*

Nombre de voix : Pour : 7 contre : / abstention : /

11 - BUDGET 2012 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil dans le cadre de la préparation du **BP 2012**, l'examen et le vote des subventions de fonctionnement à accorder aux associations communales, extra communales et d'intérêt Communal, qui animent et favorisent la vie sociale et ludique de notre commune.

• **Associations communales :**

• **Comité des fêtes :** Cours/Compeyre - Andabre –

Clubs: 3ème âge Andabre et de l'Avenir –

Assoc: Couleurs du Caroux - Mousses et Lichens du Haut- Languedoc - Sauvegarde de l'église de Douch

- Spéléo Passepartrou – Infotouriste Rosis = **153 €**

• **Associations extra communales :**

• Association culture et tradition « **estive d'oc** » = **153 €**

• **Sapeurs-Pompier**s : -St Gervais sur mare - Combes = **122 €**

• CAB Bédarieux = **46 €**

• Gaule Minière = **80 €**

•Généalogie des hauts Cantons= **50 €**

Il demande aux membres du Conseil que ces propositions d'attributions qui s'élèvent globalement à près de **2 000€** soient examinées et de préciser, que ces aides seront attribuées aux associations concernées, sous réserve qu'elles en fassent la demande au moyen d'un imprimé qui est à leur disposition en mairie. Il invite les membres du conseil à bien vouloir délibérer.

Vote du Conseil : *le Conseil adopte les propositions du Maire*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :**

12 - DIRECTION ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - DIVISION PARCELLAIRE A DOUCH

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du déplacement qu'il a effectué sur le terrain avec le 1er adjoint et les techniciens de l'ex **Agence Foncière** aujourd'hui « **DERIF** » (Direction Action Foncière et Immobilière) pour déterminer la superficie de la parcelle où sont implantés le four à pain, le jeu de boules et le « majestueux » houx situé en bordure de route que nous souhaitons préserver.

Il précise qu'avant de procéder à la division parcellaire nous avons déterminé et proposé à la DERIF la partie de la parcelle que nous souhaiterions acquérir car la dite parcelle ne peut être vendue dans sa totalité, compte tenu de la nature et de sa situation. Nous avons donc demandé au géomètre qu'il établisse « **une esquisse** » de la partie que nous souhaitons acquérir et nous l'avons adressé au Conseil général (DERIF) pour validation.

Il indique aux membres du Conseil, que si la proposition est acceptée la cession de ce terrain d'une superficie de **1 600m² sur la base de 0,45€ le m²**, se fera sous la forme administrative ce qui dédouanera la commune des frais d'actes notariés.

Vote du Conseil : *Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition qu'il souhaite voir validée.*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :**

13 - ANDABRE - MODIFICATION DES STATUTS DU TENNIS CLUB

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la situation du tennis club d'Andabre qui faute de participants, n'a pratiquement plus aucune activité.

Il indique que le Président du Tennis Club d'Andabre lui a fait savoir qu'il ne souhaitait plus pour des raisons personnelles assurer ses fonctions de président. Il précise également que la trésorière du Club lui a tenu les mêmes propos.

Il propose donc que la commune devienne gestionnaire du court de tennis et que la trésorerie soit environ **1000** soit reversée au budget de la commune.

Il précise que le court de tennis sera désormais fermé, mais qu'une clé sera mise à la disposition de ce qui souhaiteront utiliser cet équipement.

Vote du Conseil : *Le Conseil adopte la proposition du Maire.*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :** /

14 - LA PALISSE - CESSIION DE TERRAIN POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'installation **d'un système d'assainissement** pour desservir le hameau de la palisse, nous avons été dans l'obligation d'acquérir un terrain proche du hameau.

Il précise que le propriétaire M. Llamas, qu'il a lieu de remercier, a généreusement offert à la commune pour l'Euro symbolique une partie d'une parcelle de terrain lui appartenant pour permettre l'installation de cet équipement.

Il indique que cette cession a nécessité une division parcellaire qui a été effectuée par le géomètre expert désigné par la commune et qui a permis la signature de l'acte de cession auprès de M°Bugli notaire à Lamalou les Bains. Les frais inhérents à cette installation ont déjà fait l'objet de délibérations adoptées par le Conseil Municipal en juin 2011.

Pour info du Conseil : *Le Conseil prend acte de l'information.*

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :** /

15 –CENTRE FORMATION GRETA - ENTRETIEN DES BERGES DU RUISSEAU D'ARLES « LAFAGE »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la proposition formulée par le GRETA qui dans le cadre de ses activités de formation, envisage d'en organiser une, sur l'aménagement et l'entretien des berges du ruisseau d'Arles à Lafage.

Il précise que cette formation sera dirigée en lien avec le GRETA par le 1^{er} adjoint sur le secteur de Lafage en amont des Gorges de Colombières ou de de nombreux embâcles empêche libre cours au ruisseau.

Il indique aux membres du Conseil que ces travaux n'engendreront aucun frais à la commune et propose donc aux membres du Conseil de l'autoriser à signer tout acte afférent à cette prestation.

Pour info du Conseil : **Le Conseil émet un avis favorable à cette proposition.**

Nombre de voix : **Pour :** 7 **contre :** / **abstention :** /

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30



Jacques MENDES
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: ad.jacq.mendes@orange.fr

Adresse mail mairie: mairie.rosis@wanadoo.fr

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>



INFOS COMMUNALES

Madale : Les travaux de voirie sur une partie du hameau de Madale ont été réalisés. Ils ont nécessité trois « toupies de 6m3 » de béton. Les nids de poule dans la traversée du hameau ont également été comblés en enrobé à froid.

Le Bosc : La portion de chemin du Bosc qui s'était effondrée a été restaurée à la satisfaction du résident de ce hameau.

Eau Potable : La pose de compteur sectoriel sur les bassins de la commune est en cours. Des aménagements restent néanmoins à réaliser compte tenu de l'exiguïté de certains locaux techniques qui ne peuvent accueillir certains équipements. Le Maître d'œuvre a été informé de ces désagréments qu'il y aura lieu de rectifier rapidement.

AGENDA

Mardi 8 février à 10h30 - Douch – (Maison du Mouflon et du Caroux). Rdv - avec M. Camilliéri des services de Cap Emploi pour évoquer la possibilité de créer un emploi à Durée Déterminée dans le cadre d'un CAE qui bénéficie d'une aide financière de 70% sans limitation d'âge.

Mercredi 9 février– 18h – La Salvetat - Bureau Communautaire pour préparation prochain Conseil Communautaire d'Anglès.

Lundi 13 février–18 h -ANGLES - Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc - Réunion du Conseil Communautaire sur la Commune d'ANGLES.

16 février - Rogainard : Réception par le Conseil Général des travaux du chantier de mise en place du pylône de téléphonie mobile.